



Place de la Liberté  
83210 LA FARLEDE  
Tél : 04.94.27.85.85

## **ARRETE N° 170/PM/2023**

**Portant sur occupation du domaine public – Rue du Partégal  
(Retrait citerne à gaz – Impasse des Mouliniers)**

**Nous, Yves PALMIERI, Maire de la ville de LA FARLEDE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,**

**Vu le Code de la route, notamment les articles R110-1, R411-1 à R 411-8,**

**Vu le Code de la voirie routière,**

**Vu la demande en date du 24/05/2023 de Madame Océane MIFSUD du Groupe MOINE Transports, en vue d'effectuer le retrait d'une citerne à gaz, 9 Impasse des Mouliniers chez le client M. ABINANTE.**

**Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le stationnement d'un camion, rue du Partégal afin de faciliter le bon déroulement du retrait de la citerne à gaz.**

## **A R R E T E**

**Article 1 – Le groupe MOINE Transports est autorisé à stationner son véhicule, rue du Partégal, pour le compte de Monsieur ABINANTE demeurant 9 Impasse des Mouliniers, afin d'effectuer le retrait de la citerne à gaz.**

**Article 2 - Cette autorisation d'occuper le domaine public prend effet le jeudi 15 juin 2023 de 08h30 à 11h30.**

**Article 3 - Le pétitionnaire s'engage à nettoyer les abords du chantier à l'issue chaque journée de travail et de laisser le libre accès aux riverains.**

**Article 4 - La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière (livre 1-8).**

**Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.**

**Article 6 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**

**Article 7 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,  
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,  
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

- Ampliation sera transmise à :
- Monsieur le D.G.S.
  - Monsieur l'Adjoint délégué à la sécurité
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques
  - **Groupe MOINE Transports**

*La Farlede, le 30.05.2023*

**P/ Le Maire  
L'adjoint délégué  
Pierre HENRY**

Le Maire,  
Yves PALMIERI



Le Maire certifie que le présent acte réglementaire :

- a été publié et mis à la disposition du public le 30.05.23 pour consultation dès cette date à l'hôtel de ville et sur le site internet de la commune [www.lafarlede.fr](http://www.lafarlede.fr)
- est exécutoire de plein droit à partir du 30.05.23
- peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,

*Po*

